

*Questions orales***LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS****DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI POUR L'ABANDON GRADUEL**

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné que selon les nombreuses résolutions présentées par les organisations d'anciens combattants de tout le pays, une majorité écrasante de près de 900,000 anciens combattants demandent de prolonger au-delà du 31 mars le délai concernant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, le ministre peut-il nous dire quelles mesures il entend prendre et si nous pouvons escompter une prolongation du délai en réponse aux demandes de centaines de milliers d'anciens combattants?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, la question est à l'étude. Je donnerai réponse à la Chambre dans un avenir rapproché.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Étant donné que c'est là la même réponse que le ministre donne depuis un an, et que par le passé, les premiers ministres ont promis, au nom des Canadiens, qu'aucun ancien combattant ne pourrait jamais dire que le Canada n'a pas tenu parole, et puisqu'aucun indice n'a jamais permis de croire qu'on finirait par abolir le moindre privilège consenti aux anciens combattants, le premier ministre veillera-t-il à ce qu'on reporte la date limite jusqu'à ce qu'on puisse établir qu'il y va de l'intérêt des anciens combattants du Canada?

Le très hon. P.E. Trudeau (premier ministre): D'après le témoignage que j'ai reçu d'associations d'anciens combattants et les affirmations que j'ai lues dans leurs publications officielles, le gouvernement actuel a fait plus, pour les anciens combattants, qu'aucun autre gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Il a été démontré, je crois, que les mesures adoptées grâce aux bons offices du ministre des Affaires des anciens combattants sont appuyées sans réserve par les anciens combattants, et j'ai toute raison de croire que le ministre continuera à agir de la sorte.

● (1150)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois maintenant prier les députés de collaborer avec moi et de limiter le nombre de leurs questions supplémentaires, car la fin de la période des questions approche. Je donnerai la parole au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe pour une question supplémentaire, puis au député de Drummond.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. En admettant que les anciens combattants canadiens soient bien traités, nous voyons ici une mesure qui dénierait à plus de 100,000 anciens combattants le droit de se faire construire un foyer. Compte tenu du fait que même si le gouvernement fait ce qu'il peut pour assurer la construction de maisons, cela va ajouter 100,000 autres citoyens à la masse générale, alors qu'en ayant recours à l'Administration des terres destinées aux anciens combattants, nous pourrions régler ce problème. Le premier ministre voudrait-il reconsidérer cette question et nous dire si oui ou non il va

[M. Trudeau.]

prendre les mesures nécessaires pour retarder ce retrait graduel?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ces arguments du député je les ai déjà entendus. Je ne puis qu'appuyer maintenant la position du ministre des Affaires des anciens combattants et lui exprimer ma confiance.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce qui ne rime à rien.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE**QUÉBEC—ON DEMANDE L'ADOPTION DE MESURES VISANT À L'ACCROISSEMENT DU REVENU AGRICOLE**

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que le Québec n'a obtenu en 1973 que 9.2 p. 100 du revenu agricole canadien, ce qui représente une diminution de 6.2 p. 100 par rapport à 1969, alors qu'il obtenait 15.4 p. 100 du revenu agricole, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il entend sous peu prendre des mesures afin de permettre à l'agriculture québécoise de reprendre une part équitable du revenu agricole national?

M. Léopold Corriveau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, je prends note de la question au nom du ministre de l'Agriculture, qui se fera un plaisir d'y répondre le plus rapidement possible.

M. Boisvert: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture.

Pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention de réviser la politique laitière du gouvernement afin de relancer l'agriculture au Québec et de la sortir de l'ornière où elle se trouve actuellement, parce que ce n'est plus vivable pour les agriculteurs du Québec?

M. Corriveau: Monsieur le président, je pense qu'actuellement le conseil des ministres et le ministère de l'Agriculture s'acharnent à trouver de nouvelles orientations à l'industrie laitière. Le ministre de l'Agriculture, d'ici quelques jours, se fera un plaisir, je crois, d'annoncer la nouvelle politique laitière du gouvernement.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**LES PROGRAMMES DE REDRESSEMENT DU DÉFICIT COMMERCIAL DES PRODUITS OUVRÉS—DEMANDE D'EXPOSÉ**

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Saisira-t-il la première chance qui se présentera à lui à l'appel des motions pour exposer à la Chambre les programmes que le gouvernement a l'intention de présenter au début de cette session pour redresser cette grave situation causée par un déficit commercial d'environ 5.9 milliards de dollars dans les produits manufacturés au cours des 11 premiers mois de 1973?